

ESPACES PUBLICS**Participation à l'OPH**

Travaux de modernisation du parking Jeanne Hachette

EXPOSE DES MOTIFS

Dans le cadre de son plan de stationnement, qui a notamment conduit à l'extension phasée des secteurs payants, la ville d'Ivry a pointé la nécessité de favoriser en parallèle le stationnement résidentiel dans les parkings en ouvrage afin de libérer de la place en surface sur l'espace public, dédiée au stationnement de courte durée.

En association avec la Ville d'Ivry-sur-Seine, l'OPH procède à la rénovation de ses parkings aériens et souterrains afin de moderniser des locaux vieillissants et d'augmenter le taux de remplissage desdits parkings.

En 2014, il a été décidé d'intervenir sur le parking Jeanne Hachette. Propriété de l'OPH et construit en 1970, il est inclus dans le centre commercial Jeanne Hachette et totalise environ 340 places réparties sur deux niveaux.

En 2013, l'équipe de maîtrise d'œuvre Bauchet, architecte mandataire et un bureau d'études techniques Syletis ont été sélectionnés afin de réaliser des études de modernisation du parking.

Les travaux définis par la maîtrise d'œuvre consistent en :

- des travaux de sécurité : pose d'un nouveau contrôle d'accès Chubb
- des travaux de sécurité des personnes :
 - rénovation totale des installations électriques
 - vérification et amélioration de la sécurité incendie
 - amélioration, en tranche conditionnelle, des conditions d'accès aux personnes à mobilité réduite
- des travaux d'amélioration divers tels qu'amélioration de la signalétique.

Les offres remises pour les marchés relatifs à ces travaux ont été analysées et les marchés notifiés début novembre 2014.

L'opération de modernisation ainsi finalisée se décompose comme suit :

▪ Démolitions maçonnerie	123 000 €
▪ Menuiserie bois	12 000 €
▪ Métallerie	93 000 €
▪ Peinture	116 000 €
▪ Plomberie chauffage	36 000 €
▪ Electricité	325 000 €
▪ Ascenseurs	37 200 €
Total travaux	742 200 €

Par ailleurs, le montant des honoraires SPS (Sécurité protection de la santé), maîtrise d'œuvre et diagnostics s'élève à 70 500 €, soit un total de 812 700 € TTC de dépenses de modernisation du parking Jeanne Hachette.

Suite à la délibération du Conseil municipal du 20 novembre 2014, une subvention de 313 333 € a été versée en 2014 à l'OPH pour ces travaux qui, compte tenu de leur montant, ont été prévus en 2 phases.

Au vu des éléments susmentionnés et afin de compléter l'aide financière pour la poursuite de ces travaux (la 2^{ème} phase correspondant au 2^{ème} niveau de parking doit démarrer en novembre 2015), je vous demande d'accorder à l'OPH une participation de 150 000 €.

La dépense en résultant sera imputée au budget communal.

ESPACES PUBLICS

12) Participation à l'OPH

Travaux de modernisation du parking Jeanne Hachette

LE CONSEIL,

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales,

vu le code de la construction et de l'habitation,

considérant que l'OPH d'Ivry-sur-Seine, en association avec la Ville, procède à la rénovation de ses parkings aériens et souterrains afin de moderniser les locaux vieillissants et d'augmenter le taux de remplissage desdits parkings,

considérant qu'en 2014, il a été décidé d'intervenir sur le parking Jeanne Hachette,

considérant qu'une étude réalisée par une équipe de maîtrise d'œuvre et un bureau d'études techniques a permis de définir les travaux de modernisation du parking Jeanne Hachette,

vu sa délibération du 20 novembre 2014 accordant une participation à l'OPH d'un montant de 313 333 € affectée aux travaux précités,

considérant que le versement d'une participation communale d'un montant de 150 000 € permet à l'OPH d'Ivry de compléter le financement de ces travaux,

vu le budget communal,

DELIBERE

Par 35 voix pour et 10 voix contre

ARTICLE 1 : ACCORDE une participation à l'OPH d'Ivry-sur-Seine d'un montant de 150 000 €, qui sera affectée aux travaux de modernisation du parking Jeanne Hachette.

ARTICLE 2 : DIT que la dépense en résultant sera imputée au budget communal.

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 01 OCTOBRE 2015

RECU EN PREFECTURE

LE 01 OCTOBRE 2015

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 25 SEPTEMBRE 2015